

# Communauté de Communes Cœur de Nacre

## Création d'un toboggan au sein du Centre Aquatique Aquanacre.

### MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes CŒUR DE NACRE  
7 Rue de l'Eglise – CS 10033  
14440 DOUVRES LA DELIVRANDE  
02 31 97 43 32 / [kgascoin@coeurdenacre.fr](mailto:kgascoin@coeurdenacre.fr)  
Site internet : [www.coeurdenacre.fr](http://www.coeurdenacre.fr)



## DOSSIER PROJET (PRO-DCE indB)




### CREATION D'UN TOBOGGAN

Volume créé abritant : Coursive – Escalier – départ /arrivée toboggan neuf

### REGLEMENT DE CONSULTATION

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 8 octobre 2021 à 12H00**

A Rouen,  
Ind B, Le 30 juillet 2021

 <b>ARCHITECTE MANDATAIRE</b>	<b>AP-MA architecture</b> Atelier Perinet-Marquet & Associés 11 RUE DUMONT D'URVILLE 76 000 ROUEN ☎ : 02.77.64.58.10 @ : archi@ap-ma.fr	ARCHITECTE ÉCONOMISTE VRD / PAYSAGE
 <b>BUREAU D'ETUDES FLUIDE / HQE</b>	11, rue Dumont d'Urville CS 91312 _ 76178 ROUEN Cedex 1 ☎ : 02.32.91.02.98 @ : bet@soja-ing.fr	FLUIDES / HQE
 <b>BUREAU D'ETUDES STRUCTURE</b>	11, rue Dumont d'Urville CS 91312 _ 76178 ROUEN Cedex 1 ☎ : 02.35.65.00.03 @ : bet@sebat-ing.fr	STRUCTURE

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ - DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b> .....	3
1.1 - Objet du marché .....	3
1.2 - Étendue de la consultation .....	3
1.3 - Décomposition de la consultation .....	3
1.3.1 Prestations supplémentaires éventuelles et variantes techniques .....	3
1.3.1.1 - Prestations supplémentaires éventuelles .....	3
1.3.1.2 - Variantes techniques libres.....	3
1.3.1.3. – Variantes techniques exigées.....	4
1.3.2. Options au sens du droit communautaire.....	4
1.4 - Nomenclature communautaire.....	5
1.5 - Conditions de participation des concurrents.....	5
<b>ARTICLE 2 - CONDITIONS DE CONSULTATION</b> .....	6
2.1 - Durée du marché et délais d'exécution .....	6
2.2 - Délai de validité des offres .....	6
2.3 - Conditions particulières d'exécution.....	6
2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement .....	6
2.4.1. Cautionnement et garantie exigés .....	6
2.4.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent.....	6
<b>ARTICLE 3 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	7
<b>ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	8
4.1 - Contenu des candidatures/offres .....	8
4.1.1 Pièces de la candidature : .....	8
4.1.2 Pièces de l'offre : .....	9
4.2 - Modalités de présentation des candidatures et des offres .....	10
<b>ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES</b> .....	10
5.1 - Critères de sélection des candidatures.....	10
5.2 - Critères de sélection des offres .....	11
5.3 - Négociation .....	11
<b>ARTICLE 6 - CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b> .....	12
6.1. - Dépôt de la candidature et de l'offre.....	12
6.2.- Copie de sauvegarde (article 2 II de l'annexe 6 du code de la commande publique).....	12
<b>ARTICLE 7 : PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU PRÉALABLEMENT À L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ</b> .....	13
<b>ARTICLE 8 : ATTESTATION D'ASSURANCE</b> .....	13
<b>ARTICLE 9 : INFORMATIONS GÉNÉRALES ET COMPLÉMENTAIRES SUR LA PLATE-FORME DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS</b> .....	13
<b>ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	15
<b>ARTICLE 11 - VISITE DES LIEUX D'EXÉCUTION</b> .....	15
<b>ARTICLE 12 – INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS</b> .....	16
<b>ARTICLE 13 - PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE</b> .....	16

## ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 1.1 - Objet du marché

Le présent marché a pour objet les travaux de « Création d'un toboggan au sein du Centre Aquatique Aquanacre » à Douvres la Délivrande (14).

**Lieu(x) d'exécution :** 1 Allée du temps libre - 14440 Douvres-la-Délivrande

### 1.2 - Etendue de la consultation

Procédure adaptée passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La présente consultation donnera lieu à des marchés ordinaires. Chaque lot fait l'objet d'un marché public.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

L'opération globale comprend huit (8) lots :

N° du lot	Intitulé du lot
LOT 01	TERRASSEMENTS - FONDATIONS SPECIALES - GROS ŒUVRES
LOT 02	CHARPENTE BOIS - COUVERTURES - ETANCHEITES - HABILLAGES DE FACADES
LOT 03	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE - SIGNALÉTIQUE
LOT 04	ETANCHEITE - CARRELAGE – MENUISERIE INTERIEURE BOIS - PEINTURE
LOT 05	TOBOGGAN
LOT 06	TRAITEMENT D'AIR - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - ELECTRICITE
LOT 07	TRAITEMENT D'EAU
LOT 08	VRD – ESPACES VERTS

#### 1.3.1 Prestations supplémentaires éventuelles et variantes techniques

##### 1.3.1.1 - Prestations supplémentaires éventuelles

La présente consultation ne présente pas de prestations supplémentaires éventuelles.

##### 1.3.1.2 - Variantes techniques libres

La présente consultation autorise des variantes libres seulement pour le lot 05 Toboggan selon une liste prédéfinie que vous trouverez ci-dessous. Dans le cas où le candidat ne remet pas les variantes proposées, son offre ne sera pas déclarée irrégulière.

**Variante libre N°VL01 : Animation toboggan :** Effets lumineux avec illusion d'optique par leds

N° du lot	Désignation
LOT N°05 : TOBOGGAN	Effets lumineux avec illusion d'optique par leds

**Variante libre N°VL02 : Animation toboggan** : Guirlandes lumineuses intégrées aux éléments polyester

N° du lot	Désignation
LOT N°05 : TOBOGGAN	Guirlandes lumineuses intégrées aux éléments polyester (glissière et couverture) du toboggan pouvant être programmées dans de nombreux thèmes et intervalles différents. Prévu sur une longueur de 25 ml.

**Variante libre N°VL03 : Animation toboggan** : Effets sonores

N° du lot	Désignation
LOT N°05 : TOBOGGAN	En complément des effets lumineux des effets sonores peuvent être ajoutés avec la possibilité de créer une ambiance à thème choisi (expédition dans la jungle, aventure en pleine mer ou voyage dans l'immensité de l'espace) ou morceaux de musique simples ou effets sonores spéciaux en parfaite adéquation avec la vitesse de glisse des baigneurs. Retentissement du son dans l'ensemble du toboggan.

**1.3.1.3. – Variantes techniques exigées**

La présente consultation prévoit des variantes exigées. Chaque candidat, en fonction du lot pour lequel il candidate doit y répondre, à défaut, son offre sera déclarée irrégulière.

**Variante Imposées N°VIa** : Logos sur bardage extérieur

N° du lot	Désignation
LOT N°02 ; CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ETANCHEITE - HABILLAGE DE FACADES	Prévoir la fourniture et pose de logos du centre aquatique. Deux logos hauteur 70 cm sur une des faces de l'extension et deux logos de 150 cm sur une autre face.

**Variante Imposées N°VIb** : Saturateur sur bardage extérieur

N° du lot	Désignation
LOT N°02 ; CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ETANCHEITE - HABILLAGE DE FACADES	Prévoir la fourniture et l'application d'un saturateur sur le bardage extérieur de l'extension.

**1.3.2. Options au sens du droit communautaire**

Dans un délai de 3 ans à compter de la notification du marché concerné, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de passer un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour des travaux similaires avec le titulaire dudit marché et ce en application de l'article R.2322-12 du code de la commande publique.

#### 1.4 - Nomenclature communautaire

<b>Code CPV principal</b>		<b>Classification - intitulé</b>
<b>45212212-5</b>		Travaux de construction de piscine
<b>Lots</b>	<b>Codes CPV complémentaires</b>	<b>Classifications - intitulés</b>
<b>Lot 01</b>	<b>45223220-4</b>	Travaux de gros œuvre
	<b>45262210-6</b>	Travaux de fondation
	<b>45112500-0</b>	Travaux de terrassement
<b>Lot 02</b>	<b>45261100-5</b>	Travaux de charpente
	<b>45261210-9</b>	Travaux de couverture
	<b>45262650-2</b>	Travaux de façade
<b>Lot 03</b>	<b>45421000-4 / 44423450-0</b>	Travaux de menuiseries
	<b>44316500-3</b>	Travaux de serrurerie
<b>Lot 04</b>	<b>45431000-7 / 45430000-0</b>	Etanchéité / Revêtements de sols muraux carrelés
	<b>43324100-1</b>	Travaux d'Équipement de bassins
	<b>45442110-1</b>	Travaux de peinture
<b>Lot 05</b>	<b>43324100-1</b>	Travaux d'équipement de Toboggan
<b>Lot 06</b>	<b>45331000-6 / 45330000-9 / 45311000-0</b>	Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation / Travaux de plomberie / Travaux de câblage et d'installations électriques
<b>Lot 07</b>	<b>45232430-5</b>	Travaux de traitement de l'eau
<b>Lot 08</b>	<b>45112500-0 / 45112100-6 / 45112710-5</b>	Travaux de VRD et Espace vert

#### 1.5 - Conditions de participation des concurrents

Les candidats se présentent sous la forme d'un candidat individuel ou d'un groupement dont la composition ne peut être modifiée après la remise des candidatures. **En cas de groupement, le groupement sera solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.**

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE CONSULTATION**

### **2.1 - Durée du marché et délais d'exécution**

Le présent marché prend effet à la date de sa notification par le Maître d'Ouvrage et restera en vigueur jusqu'à l'achèvement des obligations respectives des parties conformément aux dispositions du présent contrat.

La durée globale d'exécution de l'opération objet de cette procédure de marché public est de 24 semaines de travaux comprenant la période de préparation.

Elle court à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le début d'exécution de la période de préparation au titulaire du lot n°01 Terrassement – Fondations spéciales – Gros-Œuvres, dont la copie est remise à l'ensemble des titulaires des autres lots.

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG-Travaux, la durée de la période de préparation est de 2 semaines. Ce délai court à compter de l'ordre de service de démarrage du lot n°1 Terrassement – Fondations spéciales – Gros-Œuvres. Elle est incluse dans le délai d'exécution de l'ouvrage objet du présent marché.

Le début d'exécution des travaux fera, également, l'objet d'un ordre de service de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle du début d'exécution est prévue au 1er décembre 2021.

Le délai d'exécution de chaque lot s'insère dans ce délai global d'exécution de l'ouvrage dans les conditions fixées dans le calendrier prévisionnel d'exécution.

### **2.2 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.3 - Conditions particulières d'exécution**

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises adaptées, ni à des établissements ou services d'aide par le travail ou structures équivalentes.

### **2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement**

#### **2.4.1. Cautionnement et garantie exigés**

Le marché prévoit pour chacun des lots une retenue de garantie dans les conditions de l'article R.2191-32 et suivants du code de la commande publique. La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie à première demande. En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions. Le titulaire a la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande à la retenue de garantie. Les montants prélevés au titre de la retenue de garantie sont reversés au titulaire après constitution de la garantie de substitution.

Les cautions personnelles et solidaires ne sont pas acceptées en remplacement de la retenue de garantie.

#### **2.4.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

Ces travaux sont financés par la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

Le règlement des comptes et les paiements sont effectués par virement dans un délai de 30 jours dans les conditions prévues par le code de la commande publique.

Une avance de 5 % du montant du marché calculée dans les conditions de l'article R. 2191-7 du code de la commande publique est versée à tout candidat qui n'y renonce pas, après constitution d'une garantie à 1ère demande couvrant 100 % du montant de cette avance.

### **ARTICLE 3 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation comporte les documents suivants. : selon la nomenclature des pièces jointe au dossier.

- Le présent règlement de consultation et son annexe (certificat de visite obligatoire)
- Un Acte d'engagement et son annexe,
- Une Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) par lot,
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le Cahier des prescriptions générales communes,
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières propre à chaque du lot du présent marché,
- Plans architectes, fluides, structure et VRD/EV.

Tout candidat est prié de signaler dans les 48 heures suivant téléchargement du dossier de consultation sur le profil acheteur, toutes pièces manquantes auprès de la Communauté de Communes Cœur de Nacre. Passé ce délai, le dossier de consultation est considéré comme complet.

Si des inexactitudes existaient dans les documents graphiques ou écrits, le candidat doit, au plus tard à la remise de son offre, signaler ces éventuelles anomalies par écrit au Maître d'ouvrage et au Maître d'œuvre. Passé cette date, l'entreprise ne pourra ni réclamer de supplément de travaux ni modifier le délai contractuel d'exécution au titre de ces inexactitudes.

Les pièces de la consultation des entreprises peuvent être retirées gratuitement par les candidats, à compter du jour de parution de l'avis d'appel public à la concurrence et jusqu'à la date limite de réception des offres.

En téléchargeant les pièces du dossier sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics accessible sur le site Internet suivant : <https://uamc14.org/cccoeurdenacre> (profil d'acheteur de la collectivité)

Avant de pouvoir télécharger les pièces de la consultation, les candidats doivent accepter les conditions générales d'utilisation de la plate-forme et renseigner le registre des retraits électroniques.

Les personnes téléchargeant les pièces de la consultation seront particulièrement attentives à bien renseigner le champ "e.mail" dans la mesure où cette adresse pourra être utilisée par la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour informer des éventuelles modifications des pièces de la consultation. La validité de cette adresse électronique déclarée est de la responsabilité de l'entreprise. En cas de changement d'adresse (courriel ou postal), le candidat se doit de modifier ces informations sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Les pièces de la consultation pourront alors être téléchargées au format ZIP. Pour accéder aux documents des pièces de la consultation (au format pdf – Adobe Reader® et/ou Open Office Writer® et/ou Open Office Calc® et/ou Microsoft Word® et/ou Microsoft Excel®), les candidats doivent disposer d'un utilitaire permettant de lire les formats de dossiers compressés ".zip" ainsi que les fichiers ".pdf ", ".xls ", ".odt ", ".ods " ".doc ", .ifc (voire le cas échéant dwf.).

Des liens vers des outils ZIP gratuits sont disponibles sur la plate-forme à cet effet.

Le Maître d'œuvre ne remet aucun fichier de plans au format .dwg.

Cependant sur demande, des fichiers. dwf, peuvent être remis et ouverts de deux manières différentes.

1/ Soit en téléchargeant sur le site d'AUTODESK le lecteur de fichiers. dwf,

2/ Soit depuis le logiciel Autocad, par une insertion du fichier. dwf comme un Xref.

Les fichiers. dwf permettent, d'établir les mesures dimensionnelles nécessaires aux études des entreprises (métré, dimensions, surfaces, notes, etc....).

Aucune demande d'envoi du dossier au format papier ou sur support physique électronique n'est autorisée. Les candidats qui souhaitent un exemplaire papier doivent l'éditer par leurs propres moyens et à leurs frais

Il est précisé que seuls les documents mis en ligne sont juridiquement valables.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE 4 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **4.1 - Contenu des candidatures/offres**

Les candidats doivent présenter leur offre dans les conditions suivantes sous peine d'être écartés de la consultation.

Les dossiers seront entièrement rédigés en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Les candidatures et/ou offres rédigées dans une langue étrangère devront impérativement être accompagnées d'une traduction de langue française. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents de candidature et d'offre.

#### **4.1.1 Pièces de la candidature :**

Chaque candidat devra produire :

Les renseignements concernant la situation juridique, l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière, les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Le DUME rédigé en langue française et dûment complété :
  - Partie I : Informations relatives à la passation,
  - Partie II: Informations concernant l'opérateur économique (A, B ainsi que C et D s'il y'a lieu),
  - Partie III: Motifs d'exclusion (A, B, C, D),
  - Partie IV: Critères de sélection (A : Aptitude, B: capacité économique et financière, C: capacités techniques et professionnelles),
  - Partie VI: Déclarations finales.

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir un imprimé DUME dûment complété.

Les candidats devront fournir, en outre :

- Les Qualifications professionnelles suivantes ou équivalentes :
  - Les qualifications professionnelles 1552, qui atteste de la capacité technique à réaliser des opérations de retrait ou de confinement ou équivalences,
  - Les qualifications professionnelles 2112 pour les travaux de maçonnerie et béton armé et 2253 pour l'étanchéité des bétons armés,
  - Les qualifications professionnelles 3212 pour l'étanchéité en feuilles bitumineuses,
  - Les qualifications professionnelles 3813 pour tous types de bardage,
  - Les qualifications professionnelles 3713,
  - Les qualifications professionnelles 4412 pour les ouvrages de métallerie et 4453 pour les portes résistantes au feu,
  - Les qualifications professionnelles 6312 de technicité confirmée et 6313 de technicité supérieure pour le carrelage, revêtements, mosaïques et 3242 pour les travaux d'étanchéité,
  - Les qualifications professionnelles 6112 pour la peinture et 6223 pour les revêtements résilients des sols,



- Les qualifications professionnelles 5113 pour la plomberie – sanitaire et 5313 pour les installations thermiques,
- Le Qualification Qualifelec E3 ou EC ou équivalent.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA** : avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours.

#### **4.1.2 Pièces de l'offre :**

##### Préambule :

Chaque candidat qui remet une offre est réputé avoir, au préalable, pris les dispositions suivantes :

1. Prendre connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux, ainsi que des lieux des ouvrages et des contraintes physiques, climatiques et environnementales du site et de tous les éléments généraux et locaux en relation avec l'exécution des travaux.
2. Apprécier exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature, de leur importance et de leurs particularités.
3. Procéder à une visite du terrain, du centre aquatique actuel et avoir pris connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords du centre aquatique existant, à la topographie et à la nature des terrains, à l'exécution des travaux à pied d'œuvre, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier, et plus particulièrement aux :
  - a. Moyens de communication et de transport,
  - b. Lieux d'extraction des matériaux,
  - c. Stockage des matériaux,
  - d. Ressources en main d'œuvre,
  - e. Energies, électrique et eau.
4. Prendre en compte toutes les dispositions nécessaires et les mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé.

##### **Au titre de l'offre, les pièces suivantes doivent être fournies :**

1. L'acte d'engagement (A.E.), et ses annexes : à compléter par le ou les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
2. La décomposition du prix global et forfaitaire dûment complétée, propre à chaque lot, datée par le candidat. Pour chaque lot auquel il fait acte de candidature, le candidat remplit le cadre de DPGF sans le modifier et en précisant les prix unitaires correspondant aux quantités indiquées.  
**NOTA** : En cas de contestation du métré (**écart grossier**), le candidat apporte tous les justificatifs nécessaires (détails de calculs) dans une annexe à la DPGF. Le candidat reste responsable des quantités qui ont permis d'obtenir le prix global et forfaitaire inscrit dans son acte d'engagement ;

3. Le mémoire technique :

Ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat.

Le mémoire technique de **20 pages maximum** devra comprendre (toutes les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte) :

- le nombre de personnes et qualité du personnel dédiés à l'exécution du projet (2 pages) (le candidat précisera les moyens humains en phase études, ceux destinés à l'encadrement du projet, ceux dédiés à l'exécution sur le site) ;
- les moyens matériels ou techniques dédiés à l'exécution du projet (2 pages) ;

- la méthodologie d'exécution (16 pages) en faisant ressortir les procédures mises en œuvre pour réaliser le chantier, l'enchaînement des tâches critiques et interface avec les autres lots, les moyens mis en œuvre pour organiser le contrôle qualité, les mesures de sécurité pour le chantier, la prise en compte de l'environnement, du développement durable.

Par leur offre, les entreprises valident le calendrier proposé, tant sur le délai imparti à leur corps d'état que sur le délai global. Au cas où elles ont des objections à formuler sur ce planning, elles doivent le mentionner dans leur offre.

Exigence de présentation des pièces relatives à l'offre :

Le mémoire technique devra être présenté au format A4 (sauf éventuelles annexes), devra reprendre la numérotation des éléments du mémoire technique proposé ci-dessus (article 4.1.2) et devra présenter un sommaire.

Seuls les documents fournis dans le présent DCE et demandés par le pouvoir adjudicateur peuvent être utilisés dans le cadre de la consultation et ont vocation à devenir le futur contrat entre le pouvoir adjudicateur et le(s) titulaire(s).

Le candidat s'oblige à renseigner l'acte d'engagement compris au DCE. Aucun autre projet ou exemplaire de contrat réalisé ou non par le candidat ne pourra valoir acte d'engagement.

**Tout candidat qui substituerait son propre projet de contrat aux pièces fournis dans le présent DCE s'exposera au rejet de son offre comme non conforme.**

**Il est rappelé aux candidats que les « conditions générales » qui auront été remises par le titulaire du contrat lors du dépôt de son offre n'ont pas le caractère d'une pièce contractuelle et par conséquent, il ne pourra s'en prévaloir à l'encontre du pouvoir adjudicateur dans le cadre des relations contractuelles résultant de l'application des clauses du présent marché.**

**Aucune modification ne sera apportée par le titulaire au contenu des documents ci-dessus énoncés.**

#### ***4.2 - Modalités de présentation des candidatures et des offres***

Tous les documents des candidats seront rédigés en langue française. Dans le cas contraire, ces documents doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Unité monétaire utilisée : l'euro

### **ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES**

#### ***5.1 - Critères de sélection des candidatures***

Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 4.1 du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes, ne sont pas admises. Toutefois, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces, dont la production a été réclamée, sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces conformément aux dispositions de l'article R. 2144-2 du code de la commande publique.

**Critères de jugement des candidatures : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière et capacités techniques et professionnelles.**

## 5.2 - Critères de sélection des offres

Les critères d'attribution du marché retenus sont les suivants :

Libellé
<p style="text-align: center;"><b><u>55 points pour le critère de la Valeur technique</u></b></p> <p>Le critère « valeur technique » <b>noté 55</b> sur 100 points (représentant donc un coefficient de <b>55%</b>) : le critère de la valeur technique sera apprécié à partir du mémoire technique suivant les sous-critères suivants :</p> <p>1 : le nombre de personnes et qualité du personnel dédiés à l'exécution du projet (2 pages). Le candidat précisera les moyens humains en phase études, ceux destinés à l'encadrement du projet, ceux dédiés à l'exécution sur le site. <b>Notation sur 5 points.</b></p> <p>2 : Les moyens matériels ou techniques dédiés à l'exécution du projet (2 pages). <b>Notation sur 5 points.</b></p> <p>3 : La méthodologie d'exécution (16 pages). Le candidat précisera les procédures mises en œuvre pour réaliser le chantier, l'enchaînement des tâches critiques et interface avec les autres lots, les moyens mis en œuvre pour organiser le contrôle qualité, les mesures de sécurité pour le chantier, la prise en compte de l'environnement, du développement durable. <b>Notation sur 45 points.</b></p> <p>La note totale sur <b>55 points</b> est la somme des notes de chaque sous-critère.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>45 points pour le critère du prix</u></b></p> <p>Le critère « prix » <b>noté 45</b> sur 100 points (représentant donc un coefficient de <b>45%</b>) : le critère du prix sera analysé sur la base des indications portées en lettres du montant de l'acte d'engagement selon la formule suivante :</p> <p style="text-align: center;">(Prix du moins-disant / Prix du candidat concerné) X 45 points = Note du Prix</p> <p>Les 45 points au maximum auxquels peut donner lieu ce critère d'attribution du marché sont attribués au candidat proposant l'offre la moins-disante.</p>

Les offres de base et les variantes, qu'elles soient imposées ou autorisées sont jugées en une seule fois sur la base des mêmes critères, mêmes pondérations et selon les mêmes modalités, définis dans le présent règlement de la consultation.

Les candidats sont informés que les prestations supplémentaires éventuelles obligatoires seront prises en compte lors de l'évaluation comparative des offres.

## 5.3 - Négociation

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats.

Si de telles négociations sont engagées, il est procédé ainsi :

- le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (ou le maître d'œuvre) adresse un mail ou fixe un rendez-vous aux candidats en leur précisant les points ou éléments de leur offre qu'il souhaite voir évoluer ;
- lesdits candidats disposent alors d'un délai raisonnable identique, indiqué dans ce document, pour préciser les points ou éléments par les mêmes modes de transmission ;
- le Maître d'Ouvrage se laisse la possibilité de négocier avec les 3 meilleures offres de chaque lot.
- au vu de ces réponses, il peut être procédé à une seconde demande de précisions de la même manière ;

- ces précisions ou nouvelles offres qui se distinguent de l'offre initiale s'y substituent ;
- à défaut de précisions ou de nouvelles offres, l'offre initiale est maintenue en l'état.

A l'issue de ces éventuelles négociations et en application des critères d'attribution du marché précités, l'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats des articles R. R. 2143-7 et suivants du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Il est à noter que la Communauté de Communes pourra, pour des raisons d'intérêt général public, ne pas donner suite à la consultation.

## **ARTICLE 6 - CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via le profil acheteur de la Communauté de Communes Cœur de Nacre, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être :

- inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics de la Communauté de Communes Cœur de Nacre accessible à l'adresse <https://uamc14.orgen> ayant choisi le certificat pour mode d'authentification (cf. article 9.3).

Après avoir accepté les conditions d'utilisation, le soumissionnaire :

- joindra son enveloppe électronique contenant la candidature et l'offre
- renseignera les champs affichés

### **6.1. - Dépôt de la candidature et de l'offre**

L'enveloppe doit être un fichier unique au format ".zip" contenant les éléments mentionnés à l'article 4 du présent règlement de la consultation. Ces éléments seront des fichiers dans l'un des formats suivants :

- Format Word (".doc")
- Format Excel (".xls")
- Format PDF (".pdf")
- Format Open document (".odt") (".ods")
- Format RTF (".rtf")

Ces fichiers seront nommés "nom\_fichier.ext" ou "ext" désigne l'extension du fichier (ex. : "DUME.doc").  
NB : des liens vers des outils zip gratuits sont disponibles sur la plate-forme à cet effet.

Le nom donné à l'enveloppe électronique sera « Nom du candidat/Candidature+Offre.zip ».

### **6.2.- Copie de sauvegarde (article 2 II de l'annexe 6 du code de la commande publique)**

Le candidat, à titre de copie de sauvegarde, transmettra sur support physique électronique une copie de sa candidature et de son offre, dans les délais impartis pour la remise des offres. Cette copie de sauvegarde sera placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE » et le nom de la consultation.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et d'en garantir la confidentialité.

Sous réserve que cette copie soit parvenue dans les délais limites fixés pour le dépôt des candidatures et des offres, la copie de sauvegarde ne pourra être ouverte que dans les cas suivants :

- Un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou offres transmises par voie électronique ;
- La réponse à la consultation transmise par voie électronique n'est pas parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ;
- La réponse à la consultation transmise par voie électronique n'a pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur.

## **ARTICLE 7 : PIÈCES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU PREALABLEMENT A L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Tout candidat dont l'offre a été retenue doit fournir les documents (pièces, attestations et certificats) exigés par les articles R. 2143-7 et suivants du code de la commande publique.

Ce candidat doit prouver qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales et à cet effet, il fournit l'ensemble des attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. L'arrêté du 25 Mai 2016, modifié par l'arrêté du 29 mars 2017, fixe la liste des administrations et organismes compétents, ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales devant donner lieu à délivrance de ces attestations et certificats

Le candidat établi à l'étranger doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France (article R2342.8 du code de la commande publique).

Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.

Les certificats et attestations doivent être rédigés en langue française ; les certificats ou attestations rédigés en langue étrangère sont cependant acceptés s'ils sont accompagnés d'une traduction en langue française.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours calendaires.

Si le candidat retenu est un groupement, la demande de l'administration sera adressée au mandataire du groupement qui devra présenter, dans le délai indiqué ci-dessus, les pièces exigées pour l'ensemble des membres du groupement.

Il est enfin rappelé que les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail seront à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution de l'accord-cadre.

## **ARTICLE 8 : ATTESTATION D'ASSURANCE**

Il est rappelé que le candidat retenu devra obligatoirement **justifier avant la notification du marché**, qu'il est titulaire d'un ou plusieurs contrats d'assurances en cours de validité garantissant sa responsabilité à l'égard de la Communauté de Communes Cœur de Nacre et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution du contrat.

Le titulaire est exempté de cette obligation s'il a fourni ces attestations d'assurances avec son offre.

## **ARTICLE 9 : INFORMATIONS GÉNÉRALES ET COMPLÉMENTAIRES SUR LA PLATE-FORME DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS**

La Communauté de Communes Cœur de Nacre dispose d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.uamc14.org/cccoeurdenacre>.

Cette plate-forme de dématérialisation permet notamment :

- de rechercher les consultations passées par la Communauté de Communes Cœur de Nacre,
- de télécharger les pièces des consultations,
- de répondre de façon électronique aux consultations.

L'accès à cette plate-forme est gratuit.

Les échanges d'informations entre la plate-forme et les utilisateurs sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole SSL (session https garantissant le cryptage des échanges).

La plate-forme de dématérialisation est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Néanmoins, des aléas techniques peuvent rendre cette plate-forme indisponible. En cas de difficulté rencontrée pour accéder à un document, le candidat est invité à contacter la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

### **9.1 – Mentions concernant les questions relatives à la consultation**

Les questions, administratives ou techniques, pourront être posées via la plate-forme en cliquant pour la consultation voulue sur le lien "Poser une question".

Avant de formuler leur demande, les candidats doivent :

- accepter les conditions générales d'utilisation de la plate-forme,
- renseigner leur identité.

Les personnes posant une question seront particulièrement attentives à bien renseigner le champ "XXXX" dans la mesure où cette adresse pourra être utilisée par la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour répondre aux questions. Il est de la responsabilité des entreprises de définir une adresse électronique valide.

### **9.2 – Mentions concernant les échanges par voie dématérialisée avec les entreprises**

Après l'ouverture du pli relatif à la consultation, la Communauté de Communes Cœur de Nacre pourra communiquer avec les soumissionnaires via la "Messagerie Sécurisée" disponible sur la plate-forme pour les soumissionnaires authentifiés par certificat.

Cette messagerie sécurisée permettra :

- de réaliser des échanges entre les soumissionnaires et les entreprises mettant en œuvre des mécanismes d'accusés de réception,
- aux soumissionnaires de signer leurs échanges avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

### **9.3 – Mentions concernant l'inscription des entreprises sur la plate-forme**

Afin de pouvoir répondre à une consultation, les entreprises doivent s'inscrire sur la plate-forme de dématérialisation de la Communauté de Communes Cœur de Nacre en choisissant le mode d'authentification par certificat. Pour cela, elles doivent cliquer sur le lien "S'inscrire" présent sur la page d'accueil.

Une entreprise peut s'inscrire à la plate-forme en choisissant de s'authentifier :

- par identifiant/mot de passe et bénéficiaire ainsi :
  - o du remplissage automatique des champs du registre des retraits et du registre des questions (et d'éviter ainsi de potentielles erreurs de saisie),
  - o d'une alerte automatique lorsqu'une nouvelle consultation susceptible de l'intéresser est publiée sur la plate-forme.
- par certificat et bénéficiaire en plus :
  - o de la possibilité de remettre une réponse électronique nécessitant un mécanisme de signature électronique.

### **9.4 – Mentions concernant la nécessité et les moyens d'obtention d'un certificat électronique**

La signature électronique d'une offre ne peut être faite que par une personne de l'entreprise ayant le droit d'engager l'entreprise.

Pour cela, il suffit qu'une personne de l'entreprise ayant le droit d'engager l'entreprise se munisse d'un certificat personnel auprès d'une autorité de certification reconnue par le profil acheteur de la Communauté de Communes Cœur de Nacre, puis choisisse ce moyen d'authentification sur la plate-forme. C'est alors via la plate-forme que sera réalisée l'opération technique de signature électronique. La liste des autorités de certification acceptées par l'établissement public est accessible sur la plate-forme en cliquant sur le lien "conditions d'utilisation" puis « Certificat électronique » puis « Où obtenir un certificat électronique ». La page accessible depuis ce lien donne les adresses des sites Internet de ces différentes autorités de certification, sites sur lesquels sont expliquées les démarches à suivre pour obtenir un certificat numérique

### **9.5 – Mentions concernant les offres contenant un virus**

Avant transmission de sa réponse, le soumissionnaire devra procéder à un contrôle anti-virus de tous les fichiers constitutifs des enveloppes électroniques.

Après le dépouillement de l'enveloppe, la Communauté de Communes Cœur de Nacre procédera à une analyse anti-virus de son contenu avec l'antivirus Office Scan Corporate de Trend Micro.

Lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peuvent faire l'objet d'une réparation.

Le pouvoir adjudicateur conservera la trace de la malveillance du programme et, s'il décide de tenter une réparation, il conservera également la trace des opérations de réparation réalisées.

Un document électronique relatif à une candidature qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en sera informé.

### **9.6 – Mentions concernant l'action de signature, de cryptage et d'envoi de la réponse électronique par le soumissionnaire**

En cliquant sur "envoyer", le soumissionnaire met en œuvre le processus cryptographique de chiffrement de la réponse électronique :

- Cryptage de la candidature et de l'offre

C'est un ActiveX ou une Applet, téléchargé lors de la première réponse électronique réalisée sur la plate-forme, qui réalise – sur le poste du soumissionnaire – ces opérations.

Une fois les opérations cryptographiques réalisées, la réponse est envoyée sur la plate-forme. A la réception du dernier octet de la réponse, un jeton d'horodatage cryptographique est généré par la plate-forme. Il donne une date et heure certaine à la réception de la réponse. Un courrier électronique, signé par la plate-forme, précisant les date et heure de réception, est alors envoyé au soumissionnaire.

## **ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <http://www.uamc14.org/cccoeurdenacre>, au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera mise en ligne au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des offres sur la plateforme de téléchargement et à prendre en compte dans la remise de l'offre.

NOTA : Il est vivement conseillé à l'ensemble des candidats de s'inscrire et de s'identifier sur la plateforme de téléchargement afin de recevoir les « alertes de nouveaux documents ».

## **ARTICLE 11 - VISITE DES LIEUX D'EXECUTION**

Une visite de site est recommandée afin que les candidats puissent apprécier le contenu et la nature des prestations à effectuer.

Les visites souhaitées s'organiseront auprès du Centre aquatique Aquanacre :

Les visites seront organisées pour chaque candidat et devra au préalable contacter Mme GASCOIN : [kgascoin@coeurdenacre.fr](mailto:kgascoin@coeurdenacre.fr), afin d'organiser le rendez-vous dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

## **ARTICLE 12 – INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS**

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante :

Tribunal administratif de CAEN, 3 Rue Arthur Leduc. BP 25086. 14050 CAEN Cedex 4.

## **ARTICLE 13 - PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Cet avis transmis à la publication fait l'objet d'une parution dans le BOAMP, sur le site : <https://www.boamp.fr/avis/detail/21-114294> ainsi que d'une parution sur le profil acheteur à l'adresse suivante : <http://www.uamc14.org/cccoeurdenacre>.



